



19 FEV. 2014

31E

Bruxelles, 18 FEV. 2014

La Ministre des Classes moyennes,
des PME, des Indépendants
et de l'Agriculture

Cellule Sécurité alimentaire et Agriculture
Emmanuel AUQUIER
Emmanuel.auquier@laruelle.fgov.be
Tél. : 02/541 63 63

Monsieur Marc FICHERS
Secrétaire Général
Nature et Progrès ASBL
Rue de Dave, 520
5100 JAMBES

Vos courriers du :
6 et 12 février 2014

Vos références :
N&P/60015-19/MAF

Nos références :
AGRI/JFH/EA/ASM/90071-227

Annexe(s) :

090360

Objet : Le Maïs génétiquement modifié TC 1507

Monsieur le Secrétaire Général,

Vos courriers des 6 et 12 février dernier me sont bien parvenus et ont retenu ma meilleure attention.

J'ai bien noté vos arguments contre l'autorisation du maïs susmentionné.

Néanmoins, comme vous le savez, compte-tenu de la réalité institutionnelle de notre pays, la position de la Belgique doit être définie en concertation par les Ministres fédéraux et régionaux compétents. Aucun consensus n'a pu être dégagé entre ces parties lors de la réunion de coordination en vue de déterminer une position.

Tenant compte de ce qui précède, la Belgique a décidé, lors du Conseil Affaires générales de ce 11 février 2014, de confirmer la position qu'elle avait déjà adoptée en 2009, à savoir l'abstention.

Contrairement à ce que vous indiquez, cette position n'a pas eu d'influence sur la décision finale.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'expression de ma parfaite considération.

Sabine LARUELLE